

***Pourquoi les associations de Cap ours
boycottent la réunion du 3 mai ?***

**Lettre ouverte au Préfet coordonnateur du massif Pyrénées,
coordonnateur du plan national d'actions Ours Brun**

Le 3 mai 2021

Objet : Notre absence à la réunion du 3 mai 2021

Monsieur Etienne GUYOT

Préfet de Haute-Garonne

1, place Saint-Étienne

31038 Toulouse cedex 9

Monsieur le Préfet,

Nos associations ne participeront pas à la réunion du *Groupe pastoralisme et ours* que vous réunissez ce lundi 3 mai.

Depuis deux ans, nous avons participé activement aux réunions malgré nos désaccords de fond sur certaines options prises par l'Etat, nous avons salué des efforts réalisés, et nous avons fait l'effort de ne pas répondre à des provocations pourtant manifestes, mais nous ne pouvons accepter les annonces faites lors de la récente réunion du Groupe Pastoralisme et ours « Hautes-Pyrénées ». La méthode comme la nature de ces dernières décisions révèlent des dysfonctionnements structurels profonds dont voici notre analyse :

- Dans le dossier « ours », l'Etat ne respecte ni ses obligations légales, ni ses engagements, ni les experts, ni l'opinion publique majoritaire, ni les demandes de la Commission Européenne, ni-même les décisions de justice.
- L'Etat ne considère que les revendications des opposants à l'ours, au risque de les renforcer, et néglige les éleveurs et les bergers constructifs, et les associations environnementales.
- Les décisions sont prises en dehors des "concertations" officielles, que les opposants ont bien raison de boycotter puisqu'ils obtiennent satisfaction ailleurs.
- L'Etat gâche systématiquement les occasions de faire évoluer le dossier positivement. Pire même, des mesures censées favoriser la cohabitation sont détournées et retournées contre l'ours.
- L'Etat n'a dans ce dossier aucune vision globale et stratégique, il navigue sans cap ni boussole, en fonction des vents et des courants, avec comme seul outil une feuille de route annuelle qui n'aborde qu'une partie de la problématique.
- Les mesures mises en œuvre ou censées l'être pour favoriser la cohabitation ne sont jamais contrôlées ni évaluées ni ajustées. Il en résulte une efficacité globalement faible malgré des coûts parfois élevés.
- Le problème est profond et systémique, la machine de l'Etat n'est pas globalement orientée vers la cohabitation et la restauration de la population d'ours comme elle devrait le faire de par les dispositions légales.

Pour lire la suite, cliquez sur le lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1cKRdNh_L4ITw1axUBpCSyI5MY2kcAFSh/view?usp=sharing

Les associations membres de CAP – Ours :

Altair Nature, Animal Cross, Association Nature Comminges (ANC), Comité Écologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), FERUS (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco- Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), France Nature Environnement Hautes Pyrénées (FNE 65), France Nature Environnement Midi- Pyrénées (FNE Midi-Pyrénées), Nature en Occitanie, Pays de l'Ours - Adet (Association pour le Développement Durable des Pyrénées), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest – Pyrénées-Atlantiques (SEPANSO 64), Société nationale de protection de la Nature (SNPN), Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), Sours, WWF France.